

Vous savez ce que c'est, les pleins pouvoirs ?

écrit par Horace | 17 novembre 2015



Petit rappel historique sur les pleins pouvoirs :

« Article unique.

L'Assemblée nationale donne tout pouvoir au gouvernement de la République, sous l'autorité et la signature du maréchal Pétain, à l'effet de promulguer par un ou plusieurs actes une nouvelle constitution de l'État français. Cette constitution devra garantir les droits du Travail, de la Famille et de la Patrie.

Elle sera ratifiée par la Nation et appliquée par les Assemblées qu'elle aura créées. La présente loi constitutionnelle, délibérée et adoptée par l'Assemblée nationale, sera exécutée comme loi de l'État »

– Fait à Vichy, le 10 juillet 1940

Par le président de la République,

Albert Lebrun

Le maréchal de France, président du conseil,

Philippe Pétain »

Y-a-t-il quelqu'un qui se rappelle comment cela a fini ? Et lui (Pétain) au départ c'est un vrai héros alors que tout mou est un vrai zéro.

D'autre part :

« Les 649 suffrages exprimés représentent 71,55 % des 907 parlementaires que comptaient les deux Chambres au début de 1940 et les voix « pour » représentent 62,73 %.

Des 569 votants en faveur des pleins pouvoirs, 286 parlementaires ont une étiquette de gauche ou de centre-gauche et 283 ont une étiquette de droite, de centre-droit ou sont sans étiquette. »

Le LRPS de l'époque.

Horace